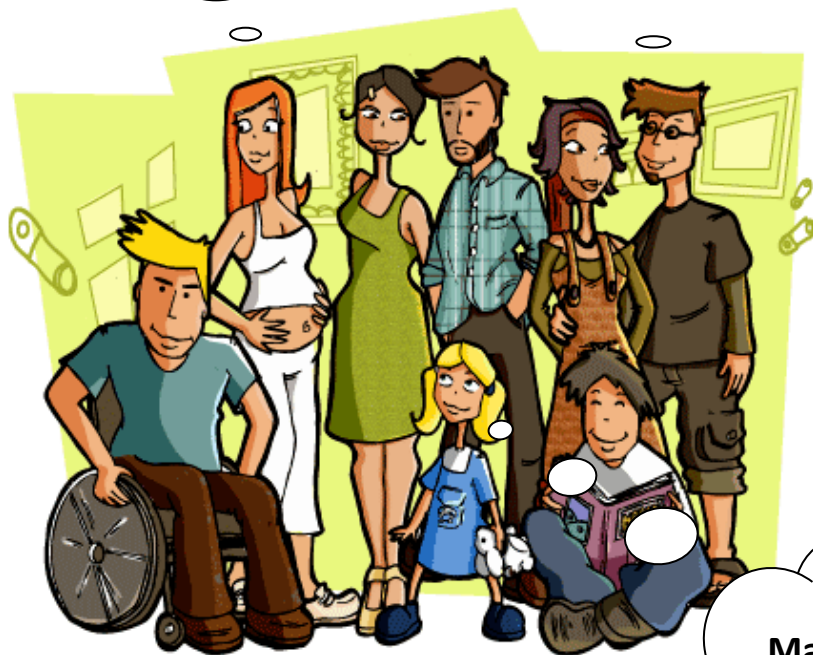


# SERVICE DE RELEVÉ A DOMICILE

J'aimerais bien me  
reposer....

Et si nous prenions du  
temps pour nous ?



Mais où nous  
renseigner ?

## Association Cerebral Valais

# Le service de relève c'est...

## Quoi ?

Une aide ponctuelle visant à **DECHARGER** les proches d'une personne handicapée vivant à domicile.

## Pour qui ?

Un service ouvert aussi bien aux **ENFANTS** qu'aux **ADULTES** en situation de handicap.

## Où ?

Les intervenants accompagnent la personne en situation de handicap **A DOMICILE** ou **A L'EXTERIEUR** de la maison (Activités, crèches, hôpitaux etc.)

## Quand ?

Un temps **DEFINI PREALABLEMENT PAR LES PROCHES** afin qu'ils puissent répondre à d'autres obligations professionnelles, personnelles ou sociales ou simplement pour reprendre des forces.

# Tarifs

Le coût de la prestation est de **Fr. 25.- de l'heure** dispensée par des intervenants qui bénéficient d'**expériences** dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Une subvention de Fr. 17.- peut être accordée par le Service de l'action sociale pour autant que la personne en situation de handicap passe plus de **15 jours/nuits à domicile** et soit au bénéfice de **l'assurance invalidité**. Si ce n'est pas le cas, chaque dossier est étudié au **cas par cas**.

Ainsi, en cas de subventionnement, le coût horaire à charge de la famille serait de Fr. 8.- pour un montant annuel maximal de Fr. 1'600.-, soit environ **200 heures par année**.

Les montants perçus par la personne en situation de handicap à domicile (allocation d'impotence, aides...) devraient permettre d'assurer ce coût.



## Intéressés ?

1. **Contactez l'Association Cerebral Valais**, Monsieur Bruno Perroud, Directeur de l'association vous renseignera sur la démarche à suivre et vous aidera à compléter le dossier nécessaire auprès du Service de l'action sociale.
2. Le **Service de l'action sociale** rendra sa **décision** par écrit à l'Association Cerebral Valais en principe dans les deux semaines qui suivent la réception du dossier.
3. Cette décision permettra à **l'Association Cerebral Valais** de vous **proposer des intervenants** et de pouvoir **assurer leur suivi ainsi que la gestion administrative** de ce service.

# Contact

Pour de plus amples informations, M. Bruno Perroud et Mme Cinzia Pedulla de l'Office des prestations sociales se tiennent à votre disposition.

**M. Bruno Perroud** - 027 346 70 44 - 079 477 30 94

[bruno@cerebral-vs.ch](mailto:bruno@cerebral-vs.ch)

**Mme Cinzia PEDULLA** - 027 606 48 78 - [cinzia.pedulla@admin.vs.ch](mailto:cinzia.pedulla@admin.vs.ch)

Vous trouverez également de nombreuses informations sur notre site internet à l'adresse :

**[www.cerebral-vs.ch](http://www.cerebral-vs.ch)**

\* \* \* \* \*



\* \* \* \* \*